

Rencontre de spectacles équestres

Le salon du Cheval d'Angers accueillera une rencontre de spectacles équestres clubs. Il se tiendra le dimanche 11 novembre 2018. Vous avez créé un spectacle équestre dans votre club ? Vous en êtes fier et souhaitez venir le présenter à des spectateurs de tous horizons et à des professionnels du spectacle ? Inscrivez-vous.



Ouvert à tous

Le Salon du Cheval d'Angers et le CRE invitent les clubs affiliés à la FFE de la région à sélectionner leurs meilleurs spectacles pour **participer à cette rencontre** ouverte à tous avec des poneys et des chevaux.

Faites parler votre créativité

Le thème, les costumes et les décors sont laissés à votre choix. Laissez votre créativité s'exprimer pendant 10 minutes maximum. Vos spectacles devront faire apparaître un travail à dominante équestre (équidés montés, attelage, travail à pied : longe, longues rênes).

Une sortie conviviale avec vos cavaliers

Au mois de novembre, les sorties se font plus rares, le temps est gris. Profitez de cette occasion pour fédérer vos cavaliers autour d'un projet commun, et transformez votre participation au salon en sortie conviviale avec cavaliers et parents. Une vitrine idéale pour votre club et motiver de nouveaux cavaliers !

S'inscrire

Inscription pour ce spectacle auprès de la responsable Elisabeth MOURCOU
Mail : elisabeth.mourcou@wanadoo.fr. Téléphone : 07.87.12.56.93

Règlement de la rencontre 2018

- Durée du spectacle : 10 min maximum.
- Thème : libre
- Participants : Un maximum de 20 équidés (voir avec l'organisateur au-delà)
- Équidés : tout cheval et poney
- Costumes et décors : choix des clubs
- Musique : enregistrée sur clé USB ou CD (bien vérifier que le CD est lisible par tous types de lecteurs. Prévoir une copie !!)
- Carrière : les dimensions sont de 35m x 20m. (Public dans la longueur)

NB : Les cavaliers doivent être munis de leur casque aux normes en vigueur, en conformité du règlement des disciplines de la FFE (les voltigeurs classiques sont obligés de porter le casque). Si la discipline ne dispose pas de règlement fédéral, alors le casque est obligatoire. Les cavaliers pratiquant la voltige cosaque, la poste hongroise, ou le travail en liberté, devront donc porter un casque.

